



Union Locale CNT Montpellier

c/o La Mauvaise Réputation
20 rue Terral 34000 Montpellier
ulmontpellier@cnt-f.org
06.78.88.82.37

MAIRIE DE MONTPELLIER : DISCRIMINATION SYNDICALE ?

L'Union Locale CNT de Montpellier considère que la Mairie de Montpellier est responsable d'une discrimination syndicale à son encontre.

En effet, depuis notre première demande officielle en décembre 2007, la mairie de Montpellier n'a jamais répondu favorablement à notre demande de local syndical, évoquant même des arguments faux et contradictoires.

A ce jour, nos syndicats montpelliérains, affiliés à la Confédération Nationale du Travail, ne disposent d'aucun local, **contrairement à TOUTES les autres confédérations syndicales**. C'est une **entrave à l'exercice du droit syndical que la mairie (PS) de Montpellier nous inflige**.

Afin de bien comprendre les motifs de notre affirmation, voici une chronologie des faits. **Nous précisons que nous tenons à disposition de qui voudra tous les courriers que nous avons envoyé en recommandé avec accusé de réception ainsi que les réponses de la mairie.**

- 16 décembre 2007 : première demande de local par le syndicat CNT Éducation 34
- 18 février 2008 : sans réponse de la mairie, seconde demande par le syndicat CNT Éducation 34
- 29 février 2008 : première réponse de la mairie, par l'intermédiaire de M. Fleurence, adjoint au maire, qui affirme ne pouvoir octroyer de local aux **syndicats professionnels non confédérés**
- 8 mai 2008 : troisième demande en précisant que **nous sommes bien un syndicat professionnel confédéré**, comme cela est spécifié dans nos statuts enregistrés en mairie
- 9 octobre 2008 : la mairie nous répond « *Les municipalités ont pour seule obligation de loger les structures interprofessionnelles, à savoir **les unions locales des confédérations syndicales*** »
- 17 décembre 2008 : nous déposons en mairie les statuts de l'union locale CNT Montpellier. Le dépôt est validé
- 14 janvier 2009 : nous renouvelons notre demande au nom de l'Union Locale CNT Montpellier, nous mettant ainsi en conformité avec les volontés de la mairie
- 29 janvier 2009 : lors de la manifestation interprofessionnelle, M. Fleurence, alors premier adjoint, nous affirme par oral que la Mairie dispose de locaux mais en dehors de la Maison des Syndicats
- 03 mars 2009 : contacté par téléphone, M. Fleurence commence par dire qu'il n'y a pas de local disponible. Puis il conclut par un refus catégorique de nous octroyer un local en le justifiant par : « vous, vous ne négociez rien ! »

Au delà de l'affirmation fantaisiste de M. Fleurence donnée par téléphone, nous ne

comprenons pas le revirement de la mairie qui affirme le 9 octobre 2008 **être tenue** à donner un local aux Unions Locales **puis qui refuse ensuite** lorsque nous en faisons la demande à ce titre.

Pour finir, en date du 9 mars 2009, nous recevons un dernier courrier de la mairie refusant cette fois de nous attribuer un local faute de place et de moyens financiers !

Il est évident que la mairie dispose de locaux mais qu'elle ne souhaite pas les prêter à la CNT. Nous ne pouvons donc pas exercer nos droits élémentaires en tant que syndicalistes : tenues de réunions, permanences, ligne téléphonique, archivage de documents, etc. Chaque syndicat doit disposer des mêmes droits !

Pour information, la mairie (UMP) de Nîmes a octroyé en 2008 un local à la CNT.

Nous demandons donc à Mme Mandroux qu'elle se positionne en tant que maire de Montpellier, sur le refus porté par son premier adjoint de nous octroyer un local syndical.

UL CNT Montpellier - 9 mars 2009



En pièces jointes, vous trouverez la réponse de la mairie du 9 octobre 2008 ainsi que notre dernière demande en date.

Nous tenons à votre disposition l'intégralité des courriers échangés ainsi que les preuves juridiques de dépôt en mairie et les accusés de réception des courriers recommandés.

Ce communiqué est envoyé aux médias montpelliérains ainsi qu'à Mme Mandroux, maire de Montpellier.

Contact presse : secrétaire de l'Union Locale : 06.78.88.82.37